



Wallonie



Service public de Wallonie

DEPARTEMENT NATURE ET FORETS
Direction d'Arlon
Cantonnement de Virton

Rue Croix le Maire 17
B-6760 VIRTON
Tél. : 063.58.86.40
Fax : 063.58.86.45
Mail : virton.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Monsieur de GERLACHE Bernard
Rue de Gerlache, 9

6760 VIRTON

Virton, le 25 novembre 2020

Nos réf. : CD 513.7 (913) n° 2290

Agent traitant : STORMS David - 063.58.86.40

OBJET : Interdiction de la circulation du public. Décision n° 913/2020/0603

Le Chef de Cantonnement du Département de la Nature et des Forêts à Virton ;
Vu la Loi du 19.12.1854 (Code Forestier), notamment l'article 188 y inséré par le Décret du 16.02.1995 ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 29.02.1996, notamment les articles 24 à 31 ;
Vu la requête de Madame/Monsieur de GERLACHE Bernard ;
Vu le danger pour la vie des personnes que peut présenter la circulation en forêt en période de chasse en battue ;

ARRÊTE

Art 1er	La circulation est interdite le 29 novembre 2020 sur les territoires de chasse de Virton « Harpigny / Posson » - « Bonlieu » et « Grange au Bois » figurant sur les plans repris en annexes.
Art 2	Les panneaux-affiches d'information de l'interdiction visée à l'article 1 du présent arrêté seront placés, à l'initiative du demandeur, aux entrées des chemins, au plus tôt 8 jours et au plus tard 48 heures avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, et retirés au plus tard 24 heures après la fin de celle-ci. Chaque panneau-affiche devra mentionner : l'endroit où la mesure est d'application, le début et la fin de la durée d'application de la mesure, le numéro de la décision.
Art 3	Le plan annexé fait partie intégrante du présent arrêté.
Art 4	La circulation sur les routes n'est pas concernée par la présente interdiction. Une éventuelle interdiction de circuler doit être demandée au(x) bourgmestre(s) concerné(s)
Art 5	Copie du présent arrêté est transmise à Madame, Monsieur la/le Bourgmestre de Virton aux fins d'affichage aux valves communales.

http://spw.wallonie.be
N° Vert : 0600 11 901 (Informations générales)

Annulé que le 13 déc. 2020

L'Attaché-Chef de Cantonnement
04 DEC. 2020

Ir D. STORMS

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur à Arlon
- Monsieur l'Agent des Forêts du triage concerné
- Monsieur Le Bourgmestre de Virton

Le Chef de Cantonnement,

Ir D. STORMS



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 33 51 31 • Fax : 081 33 51 22